

Communiqué de presse

Réforme infirmière : des orientations ministérielles en cohérence avec les attentes du terrain

Ivry-sur-Seine, le 29 janvier 2026 - Le Sniil salue les annonces formulées par la ministre de la Santé, Stéphanie Rist, qui s'inscrivent clairement dans l'esprit de la loi infirmière et de son décret d'application. Ces propositions traduisent une évolution positive et attendue, en cohérence avec les échanges engagés depuis plusieurs années par le Sniil.

Le Sniil note en particulier l'ouverture concernant la reconnaissance des compétences des infirmières et infirmiers libéraux (Idel) avec l'annonce d'un accès direct pour la prise en charge des plaies et de la cicatrisation, en situations aiguës comme chroniques. Il s'agit d'un élément essentiel pour le Sniil dans le cadre des négociations conventionnelles en cours avec l'Assurance maladie. Cette annonce marque une évolution notable par rapport au premier projet d'arrêté, initialement plus contraignant et limitant la prise en charge à un nombre restreint de situations. La volonté affichée de reconnaître financièrement la consultation infirmière est également un point important pour le Sniil. Cette reconnaissance constitue un levier indispensable pour accompagner l'évolution des missions et des responsabilités des infirmières et infirmiers libéraux.

Le communiqué ministériel évoque par ailleurs le renforcement du rôle des Idel en matière de prévention, notamment à travers la délivrance des kits de dépistage du cancer colorectal. Dans un contexte où le taux de participation à ce dépistage reste stable, mais faible, autour de 34 % depuis plusieurs années ([chiffres de Santé publique France](#)), l'implication des infirmières et infirmiers libéraux apparaît comme un enjeu majeur de santé publique.

Le Sniil relève enfin la volonté affichée de moderniser la formation en sciences infirmières et d'en renforcer l'attractivité.

Engagé depuis plusieurs années sur l'ensemble de ces thématiques, le Sniil constate que certaines de ses positions trouvent aujourd'hui un écho dans les annonces de la Ministre. Le syndicat poursuit ses échanges avec le ministère de la Santé afin que ces annonces se traduisent par des mesures concrètes, cohérentes avec les besoins du terrain et les attentes de la profession.

John PINTE
Président du Sniil



« Ensemble, défendons avec conviction et détermination notre profession »

Contact presse

John Pinte, Président National Sniil
06.70.79.56.96
communication@sniil.fr